



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 10 janvier 2022

Monsieur le Directeur du Bien-Être et de la Santé au Travail,

Dans votre courriel du 3 janvier adressé aux référents et correspondants RH, il est noté que, dans le cadre de la garde d'enfant de moins de 12 ans, « si l'enfant est positif, l'agent qui ne dispose d'aucun autre moyen de garde, pourra être placé en télétravail ou si le télétravail n'est pas possible, en congés enfant malade ou à défaut en congés, pendant la durée d'isolement de son enfant (7 jours maximum) ».

Notre syndicat s'étonne du caractère discriminatoire de cette mesure.

En effet, les agents pouvant télétravailler resteront à leur domicile le temps de l'isolement de leur enfant. Les agents non vaccinés, quant à eux, étant cas contact de leur enfant, restent en isolement et sont placés en ASA.

Seuls les agents ne pouvant télétravailler et étant vaccinés, doivent faire établir un certificat enfant malade par leur médecin ou bien poser des congés.

Nous vous rappelons que les agents ne pouvant télétravailler, sont en grande majorité des agents de la DGA Famille, Sports, Education, Jeunesse.

Une grande partie des agents de la Famille ont des congés imposés, au vu de la fermeture de leur établissement, ce qui va rendre problématique la pose de congés.

De plus, les agents de l'Éducation ne disposent pas de congés à poser et vont cumuler des heures à rendre qu'ils ne seront peut-être pas en capacité d'effectuer.

Les agents de cette DGA, notamment, étaient en première ligne dès le début de la pandémie et se sentent à présent mis de côté par leur Administration. Alors même que Monsieur le Maire n'a de cesse d'inciter les agents à se faire vacciner, ce sont ceux-là même qui aujourd'hui ressentent un grand sentiment d'iniquité.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération cette problématique et de permettre aux agents concernés d'être positionnés en ASA lorsque leur enfant est testé positif.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

P/ Le Syndicat CGT

Sandy VOREDINI

Responsable du Secteur Revendicatif